

Chiffres clés

La santé, c'est d'abord d'être bien informé



FEUILLET D'INFORMATION SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

Direction de santé publique du Nord-du-Québec

Mai 2018 – N°8 ISSN 2561-3618

La surdité: beaucoup de Jamésiens en souffrent, surtout les hommes

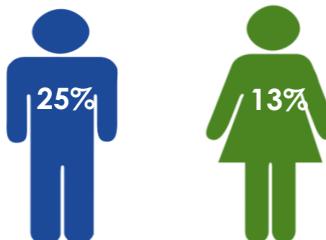
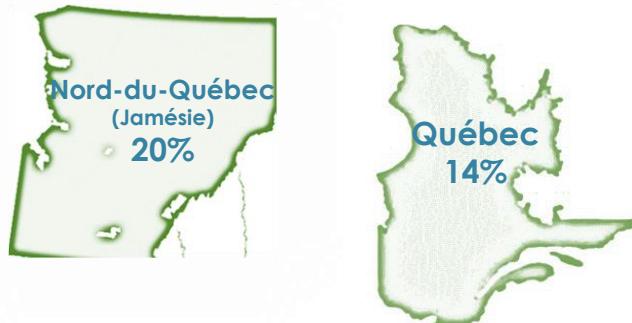
À RETENIR

- En 2014-2015, la région compte plus de personnes, âgées de 15 ans et plus, qui souffrent de surdité en général ou attribuable au travail que le Québec.
- La surdité professionnelle est un problème de santé très fréquent dans la région qui touche trois fois plus de travailleurs jamésiens que québécois.
- Dans la région, la surdité atteint très majoritairement les hommes et, le plus souvent, les Jamésiens plus âgés. La même situation prévaut au Québec.
- Quelque que soit la cause de la surdité (professionnelle ou autres), les Jamésiens, âgés de 45 ans et plus, sont plus affectés que les Québécois du même groupe d'âge, les hommes plus que ceux de la province.

La surdité, considérée comme une perte ou déficience auditive, est associée à une détérioration de la qualité de vie avec comme conséquences possibles l'isolement social, la dépression, les limitations de la mobilité et la réduction du revenu et des possibilités d'emploi. Le vieillissement, en particulier la dégénérescence des cellules sensorielles, l'exposition professionnelle au bruit de machines ou à des explosions et l'exposition récréative (écoute musicale) à des sons de forte intensité demeurent parmi les principales causes de la surdité et, par rapport auxquelles, il est possible d'agir par la prévention et une meilleure prise en charge.

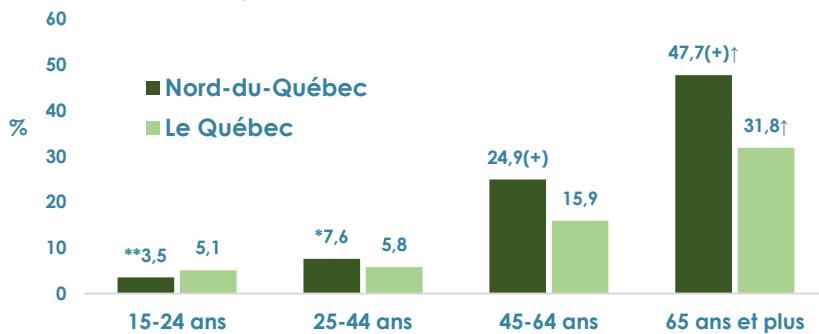
Dans l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 (EQSP), on parle de surdité lorsque la personne éprouve de la difficulté à entendre à une ou aux deux oreilles ou utilise des prothèses auditives¹.

1. Surdité en général



- Dans la région, un Jamésien sur 5, âgé de 15 ans et plus, souffre de surdité, peu importe la cause; une proportion plus élevée que dans le Québec. Cela représente environ 2 300 personnes en 2014-2015.

Proportion de la population ayant une surdité, selon le groupe d'âge, Nord-du-Québec et le Québec, 2014-2015



Source de données

Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 (EQSP).

► Les hommes de la région sont plus nombreux que les femmes à souffrir de surdité en général, soit près de 1 600 hommes contre 700 femmes.

► De même, la proportion des hommes de la région qui souffrent de surdité est plus élevée que celle des hommes de la province (17%).

► Tout comme au Québec, dans la région, la proportion de personnes ayant une surdité augmente avec l'âge.

► La région présente des proportions plus élevées que le Québec de personnes ayant une surdité chez les 45-64 ans (25% c. 16%) et les 65 ans et plus (48% c. 32%).

Notes

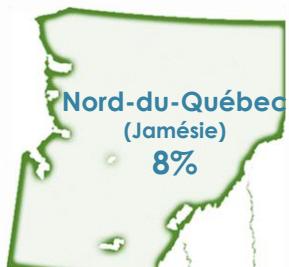
(+) : différence significative avec le Québec au seuil de 5%.

* : Coefficient de variation supérieur à 15% et inférieur ou égal à 25%. La valeur de la proportion doit être interprétée avec prudence.

** : Coefficient de variation supérieur à 25%. La valeur n'est pas montrée.

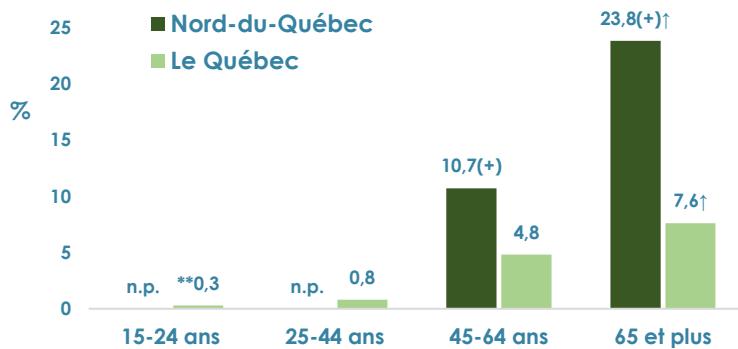
↑ ou ↑ : Différence significative avec les autres valeurs de la même variable pour un même territoire.

2. Surdité attribuable au travail¹



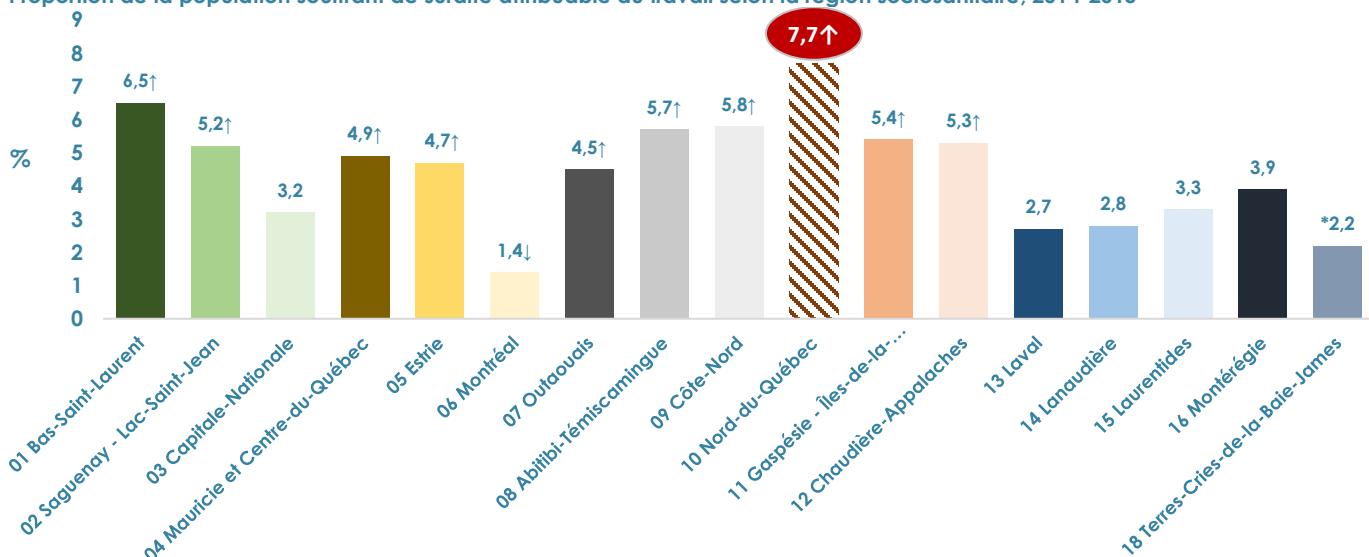
- Dans la région, 8% de la population, âgée de 15 ans et plus, souffre de surdité professionnelle, principalement causée par une exposition au bruit en milieu de travail; une proportion plus élevée qu'au Québec. Cela représente près de 900 personnes en 2014-2015.

Proportion de la population souffrant de surdité attribuable au travail, selon le groupe d'âge, Nord-du-Québec et le Québec, 2014-2015



Source de données : Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 (EQSP)

Proportion de la population souffrant de surdité attribuable au travail selon la région sociosanitaire, 2014-2015



Note : ↑ ou ↓ : Différence significative avec le Québec au seuil de 5%.

* : Coefficient de variation supérieur à 15% et inférieur ou égal à 25%. La valeur de la proportion doit être interprétée avec prudence.

Source de données : Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 (EQSP).

Certains cas de surdité peuvent être évités ou mieux pris en charge :

1. Par la prévention

- ❖ **Des habitudes d'écoute dangereuses (MP3, smartphones, boîtes de nuits, bars, etc.)** : baisser le volume, limiter le temps d'exposition à des activités bruyantes, s'informer sur les niveaux d'écoute sans risque, particulièrement les adolescents qui sont exposés, durant leurs loisirs, à des niveaux de bruit à risque de surdité à long terme, etc.
- ❖ **Réduire l'exposition professionnelle au bruit excessif** : susciter une prise de conscience des risques, encourager les employeurs à mettre à la disposition de leurs travailleurs des dispositifs de protection tels que des casques à réduction de bruit, des bouchons d'oreille, etc.
- ❖ **La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail² (CNESST)** a déterminé, parmi les secteurs d'activité économique, des groupes prioritaires (bâtiment et travaux publics, forêt et scieries, mines, carrières et puits de pétrole, industries du bois, du caoutchouc, du papier, transport et entreposage, etc.) pour appliquer les mécanismes de prévention prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

2. Par le dépistage et un traitement précoce

- ❖ **Le programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés** : détecter précocement la surdité présente à la naissance et entreprendre les interventions thérapeutiques et de réadaptation nécessaires avant l'âge de 6 mois.
- ❖ **De la presbyacousie**, la perte de l'audition liée au vieillissement. La surdité constitue le troisième problème de santé chronique chez les aînés. Même s'il n'existe aucun remède pour les aînés souffrant de surdité, on peut néanmoins faciliter leur quotidien en leur favorisant l'accès aux aides auditives (amplifications téléphoniques et autres appareils fonctionnels), leur conseiller d'effectuer régulièrement un bilan de l'audition pour déterminer leur degré de perte auditive.

Note(s) au lecteur

L'Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 (EQSP) est réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Elle porte sur la population québécoise de 15 ans et plus et vise à recueillir des renseignements sur diverses thématiques comme les habitudes de vie, l'état de santé physique et mentale, la santé au travail, la santé environnementale, et certains déterminants de la santé de la population. Dans l'ensemble de la province, 45 760 personnes ont rempli un questionnaire dont 1 651 Jamésiens, donc avec un taux de réponse de 55,8 % pour la région.

¹ La surdité attribuable au travail ou professionnelle représente une atteinte auditive permanente, principalement causée par une exposition prolongée au bruit en milieu de travail. Les cas de surdité recensés par l'enquête sont "autodéclarés". Or les données "autodéclarées" peuvent entraîner une sous-estimation de la prévalence de la surdité, particulièrement chez les personnes âgées et les personnes ayant une surdité légère par exemple. De plus, l'indicateur prend en compte les anciens travailleurs qui peuvent être atteints d'une surdité développée dans le cadre d'un travail passé.

Les cas de surdité attribuables au travail rapportés dans l'enquête diffèrent des cas de surdité professionnelle acceptés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

² Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est devenue la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Citation suggérée :

DIOP, Moussa. « La surdité : beaucoup de Jamésiens en souffrent, surtout les hommes » Chiffres clés. Chibougamau, Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, Direction de santé publique, n° 8, mai 2018, 3 p.